

## Séance du lundi 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Arnaud BRICOUT, Ulrich CUVILLIER, François ESSIQUE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY,

**Étaient représentés** : Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Alain SAVOIE, Émilien TAVERNIER qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL,

**Étaient absents excusés** : Geneviève DUVAUCHELLE, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Delphine STRUZIK,

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Remboursement du dépôt de garantie du logement communal
- Emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025.**

*Remarque : Une partie des comptes-rendus distribués n'étaient pas la dernière version corrigée au niveau des subventions aux associations, il fallait lire :*

### **1. Subventions des associations**

Vu l'avis de la commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » du 16 mai dernier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, dans le cadre d'une première session, d'attribuer les aides aux associations ayant déposé des dossiers complets pour un montant total de 3 550 €.

Les présidents d'association, élus au conseil municipal, ne participent pas au vote pour leur association.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- à 12 voix pour, de verser 1 050 € au Cercle olympique Samaritain,
- à 12 voix pour, de verser 1 000 € à Anim'Sénior,
- à 12 voix pour, de verser 1 500 € au Comité des fêtes.

## **ORDRE DU JOUR**

## **1. Tarif des repas cantine et règlement intérieur du périscolaire**

Les membres de la commission « écoles et périscolaire » se sont réunis le vendredi 27 juin 2025.

M. Guy DEKERVEL présente les conclusions de la commission. Le prestataire API va augmenter ses tarifs à compter de septembre de 13 centimes par repas. Pour la commune, le coût réel d'un repas se décompose en trois parts, la prestation API, le coût structurel et les frais de personnel.

Compte tenu du prix actuel proche de celui de Villers Bretonneux et du budget voté en avril 2025 (compensation par une augmentation des impôts directs – 1 % -). Les membres de la commission se mettent d'accord pour ne pas changer la tarification de la restauration scolaire en 2025 – 2026.

Ils laissent le soin à la prochaine équipe municipale de définir une politique de prix pour les services rendus aux familles.

Les membres de la commission ne souhaitent pas changer la tarification actuelle de la garderie.

Les Conseillers municipaux souhaitent ajouter au règlement intérieur la phrase « *Tout élève en possession d'objets dangereux, dans l'enceinte de l'école et du restaurant scolaire, sera exclu du périscolaire* ». Aucune autre modification n'est demandée, il est explicite, y compris pour la facturation de toute demi-heure commencée en garderie, d'autant qu'il est pratiqué une certaine tolérance pour un retard « accidentel » de quelques minutes.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, de ne pas changer les tarifs du périscolaire et modifie le règlement intérieur en y ajoutant un point de règlement pour l'année scolaire 2025/2026.**

## **2. Subventions aux associations**

Les membres de la commission « animation, sport, culture, jeunesse » se sont réunis le vendredi 27 juin 2025 pour étudier les dossiers de subvention 2025. Cinq dossiers d'associations ont été déposés.

Les membres proposent donc la répartition suivante :

- Gym détente : 500.00 €
- Xing Zhe : 650.00 €
- Association des Parents d'élèves : 1 000.00 €
- Le café associatif : 1 000.00 €
- Razbitume : 200.00 €

Soit un total de 3350 €

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la répartition des subventions 2025 telle que présentée. Chaque président d'association ne participe pas au vote de son association.**

M. Claude REMY fait part de l'incompréhension de certains membres par rapport au montant attribué à la branche anim'senior alors que leur demande initiale était de 1 500 € (pour mémoire 1 000 € voté).

Mme Isabelle MARECHAL rappelle que les critères d'attribution ont été respectés pour toutes les demandes et vus en réunion de commission.

### **3. DM n°1 : ajustement des comptes**

A la demande de la Préfecture de la Somme, les comptes des impôts directs et des dotations ne peuvent plus être arrondis, il convient donc de les rectifier à l'euro près et ainsi modifier les comptes : 73111, 74111, 741121 et affecter le surplus obtenu au compte 615221.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les comptes comme présentés dans la DM n°1.**

### **4. Délibération pour le fond de concours de la CCVS**

A la demande de la Communauté de communes du Val de Somme, suite à l'obtention du fonds de concours pour l'enfouissement des réseaux rue de Cayeux, la commune doit délibérer pour en faire officiellement la demande en approuvant le plan de financement suivant :

Part autre subvention : TE80	
- Travaux électriques	28 770.00 €
- Eclairage public	13 630.00 €
- Télécommunication	11 088.00 €
Reste à charge commune avant déduction du fonds de concours 62 802 €	
Reste à charge commune après déduction du fonds de concours	43 961.40 €
Part CCVS (limitée à 40 000 €) : Enfouissement de réseaux : 30% du reste à charge HT des communes	18 840.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>116 290.00 €</b>

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour le projet d'effacement des réseaux et autorise le Maire à solliciter les crédits auprès des partenaires institutionnels et signer les conventions correspondantes.**

### **5. Adhésion au groupement de commande de Somme Numérique**

M. le Maire informe que Somme Numérique propose un nouveau groupement de Solutions informatiques et connectivités. Ce groupement s'inscrit dans la continuité du groupement historique ENT mais il s'élargit aux collectivités (historiquement réservé aux écoles). L'adhésion est gratuite et inclut un conseil technique sur le choix des équipements et sur les besoins communaux.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes « Solutions Informatiques et Connectivités » et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.**

## **6. Nomination du coordonnateur communal pour le recensement**

M. le Maire informe que la prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Pour une commune de la strate de Marcelcave, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal (qui est responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population) et deux agents recenseurs (qui passent dans chaque logement pour déposer les documents et accompagner les administrés).

Le coordonnateur doit être désigné par le conseil municipal avant le 30 août 2025.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Cécile TASSAERT en tant que coordonnateur communal pour le recensement 2026.**

*La commune recherche, au moins un agent recenseur disponible sur toute la période du recensement.*

## **7. Remboursement du dépôt de garantie du logement communal**

Le locataire actuel du logement communal situé 4 rue de la Mairie a donné son préavis de départ pour le 01/09/2025. Un état des lieux sortant sera établi fin août et son dépôt de garantie initial de 600 € devra lui être restitué.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à restituer le montant de garantie de 600 € si l'état des lieux ne stipule aucune dégradation.**

## **8. Emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole**

Comme décidé lors du vote du budget 2025, le 14 avril 2025, un emprunt d'un montant de 200 000 € doit être contracté pour couvrir les dépenses d'investissement notamment la réserve foncière et les allées du cimetière.

M. le Maire a reçu le représentant du Crédit Agricole qui propose un emprunt de type Gissler 1A aux caractéristiques suivantes :

- Taux fixe de 3,62 %
- Durée : 12 ans
- Frais de dossier : 400 €
- Echéances constantes et annuelles
- Base de calcul : exact/365

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions de l'emprunt de 200 000 € proposé par le Crédit Agricole et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.**

## **9. Informations et questions diverses**

- Suite à « l'opération carbone », deux arbres n'ont pas repris à la gare et un autre dans la commune. Après envoi de photos, ils seront remplacés par le TE80 à l'automne. Les panneaux informatifs vont être posés cette semaine.  
La placette sur laquelle ont été plantés les poiriers sera nommée « Square Pierre Cuisset »
- Le 20 septembre 2025 : *inauguration de différentes réalisations suite à travaux avec la coopération du Territoire D'Energie 80, à savoir : la fresque sur le transformateur rue de la gare, le square « Pierre Cuisset » et ses plantations de poiriers, l'enfouissement des réseaux et le nouveau transformateur dans la rue de Cayeux et le nouveau lotissement rue de l'Abbaye, avec la rue Solange Morel.*
- Les trottoirs sont marqués à différents endroits pour l'installation des compteurs d'eau extérieurs par le SIEP du Santerre. Un devis pour une borne incendie rue Foiraine a été demandé en même temps.
- Pour le nom de l'école, une proposition est ressortie de la consultation de l'équipe enseignante et des enfants : « *l'école des Ecureuils* ». Une demande va être déposée dans ce sens.
- Les bancs près du boulodrome ont été installés.
- **Samedi 5 juillet** : 80 ans du club de football de la commune
- La signalétique sera posée sur le territoire communal pendant l'été et le traçage au sol des passages protégés est presque terminé.
- La restauration des vitraux de l'église sont terminés et feront l'objet d'une inauguration ultérieurement.
- Les travaux sur les allées du cimetière commenceront le 21 juillet.
- La réfection des trottoirs avec l'abattage des arbres dans le lotissement derrière l'église est prévue, des arbres seront replantés. Une étude des espèces les plus adaptées est en cours.
- La rénovation des peintures des deux classes ne pourra pas être réalisée pendant les vacances scolaires car le premier devis reçu est excessif et d'autres devis sont en attente.
- Le centre de loisirs et les camps ado sont complets !
- Le prochain conseil aura lieu **le lundi 8 septembre 2025.**

**TOUTES les bonnes volontés sont les bienvenues pour l'organisation des festivités du 13/14 juillet !**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.**